

### *Les subsides*

année. Il vit au Québec et paie \$6,000 en impôts fédéral et provincial, ce qui lui laisse \$12,000 par année plus les gains de sa femme qui sont bien moins élevés.

La part de l'impôt fédéral, qui représente le service de notre dette énorme—près de 200 milliards de dollars actuellement—accapare aujourd'hui 30c. par dollar. En l'an 2000, monsieur le Président, si nous ne changeons pas de cap comme le propose le gouvernement, cet homme ne paiera-t-il pas 40, 50 ou 60 cents sur chaque dollar gagné pour payer notre dette? Et de combien d'argent disposera-t-on en moins pour la création d'emplois, pour les programmes sociaux, les pensions et toute la gamme des mesures auxquelles tiennent tant les Canadiens?

Si nous suivions l'exemple du gouvernement Mitterrand, en France, après 1981—le principe de la dépense sans retenue—comme le voudrait la motion qui nous est proposée, il me semble que nous aurions plus de chômage, plus d'impôts, plus de faillites et plus d'inflation. Je rappellerais, monsieur le Président, que depuis 1981 le franc a été dévalué trois fois. Nous aurions donc un déclin général dont les premières victimes seraient les femmes, les handicapés et les minorités visibles. Si nous suivions la voie française, n'aurions-nous pas aussi une plus grande austérité, avec ce que cela comporte de mises à pied, dans les secteurs public et privé?

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que si nous suivions l'exemple des pays dont l'économie est saine, comme la Suisse, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, il me semble que les femmes du Canada, tout comme les handicapés et les minorités visibles, seront dans une meilleure situation. Si nous pouvons provoquer une vague de prospérité économique, ce sont tous les Canadiens qui en profiteront. Dans une économie chancelante, les trois groupes que j'ai mentionnés seraient ceux qui souffriraient le plus. Si j'ai raison, les femmes sont donc le groupe le plus important ayant intérêt à ce que notre économie s'améliore.

Notre gouvernement connaît très bien les problèmes économiques propres aux Canadiennes. Nous sommes résolus à assurer un renouveau économique, et le renouveau économique ne doit-il pas être le fait de tous et profiter à tous? Nous nous sommes engagés à respecter les dispositions de la Charte des droits. Pour notre gouvernement, la personne est ce qui compte le plus, et il en sera toujours ainsi. L'égalité entre les sexes était une priorité du gouvernement avant le 17 avril, et elle le demeurera. La création d'emploi et la multiplication des débouchés sont au cœur de notre programme de renouveau économique national. Nous voulons fournir des emplois durables à tous les Canadiens qui veulent travailler et, je le répète, cela comprend les femmes, les handicapés et les minorités visibles.

Dans l'exposé économique, le gouvernement a annoncé qu'il débloquerait 1 milliard de dollars de plus, en 1985-1986, pour aider les Canadiens à acquérir de nouvelles compétences et à trouver du travail dans les secteurs public et privé. Je pense qu'il est bon de faire remarquer que, depuis septembre dernier, 201,000 nouveaux emplois ont été créés, alors que, me dit-on, leur nombre n'a été que de 72,000 pendant la même période l'année précédente. Pendant le seul mois d'avril, l'emploi s'est accru de 89,000, le gain mensuel le plus important depuis presque 5 ans. Le nombre de chômeurs a baissé de plus de 80,000 et le taux de chômage de 0.3 p. 100, puisqu'il était de 10.9 p. 100 en avril, même si, bien entendu, je trouve cela encore beaucoup trop élevé. Je crois que les nouveaux emplois pour les

femmes représentaient bien plus de la moitié de l'augmentation des emplois depuis la fin de la récession, ce qui ne veut pas dire que nous ne fassions aucun cas de ce qui a été dit dans ce débat jusqu'à maintenant. Nous savons très bien que les femmes représentent le plus grand groupe de personnes actives à être victimes de discrimination.

● (1240)

Par exemple, nous savons très bien que plus de 50 p. 100 des femmes ont un emploi rémunéré, mais qu'elles ne touchent en moyenne que 60 p. 100 de ce que gagnent les hommes. Les deux tiers environ des personnes touchant le salaire minimum sont des femmes et, d'après les estimations, la moitié des femmes peuvent s'attendre à vivre dans la pauvreté.

Voilà la triste réalité des Canadiennes qui travaillent à l'heure actuelle et notre politique sociale doit être conçue pour améliorer leur sort. Je ne crois pas que le gouvernement se soit dérobé à ses responsabilités dans ce domaine, jusqu'ici. Par exemple, le mois dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) a annoncé la préparation d'un rapport par le patronat et les syndicats de la Fonction publique sur la mise en œuvre du principe de la parité de rémunération pour un travail d'égale valeur à la Fonction publique. Ce rapport doit être prêt d'ici deux mois. La ministre a déclaré sa ferme intention de proposer une mesure législative qui garantira à toutes les femmes et aux minorités l'égalité d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. Il est essentiel qu'un plus grand nombre de femmes occupent des postes de commande si la société veut profiter de leurs initiatives créatrices, non seulement en ce qui concerne les questions féminines, mais dans tous les domaines. Le parti progressiste conservateur est convaincu que ces initiatives verront le jour au gouvernement fédéral lorsque hommes et femmes seront sur un pied d'égalité. Il est beaucoup trop tard, mais nous comptons faire quelque chose pour résoudre ce problème.

La situation des femmes âgées et qui ne travaillent pas est un problème tout à fait autre. Ces femmes sont extrêmement vulnérables aux difficultés économiques. Si ma mémoire est bonne, deux tiers des Canadiennes de plus de 65 ans ont un revenu inférieur à \$5,000 par an. Le gouvernement a annoncé en novembre dernier qu'il va étendre le programme d'allocation du conjoint à toutes les veuves et à tous les veufs âgés de 60 à 64 ans. Près de 85,000 Canadiens à revenu faible, pour la plupart des femmes, profiteront de cette proposition qui doit rentrer en vigueur à compter de l'automne. Dans le discours du trône de novembre dernier, le gouvernement s'est engagé à entreprendre des discussions avec les provinces sur une révision fondamentale du Régime de pensions du Canada, et notamment sur les questions de transférabilité, l'acquisition des droits, les prestations de survivant et les pensions des femmes. Depuis lors, comme vous le savez, les pensions du RPC ont augmenté de 4.4 p. 100 depuis le début de l'année. En janvier, le ministre des Finances fédérales et ses homologues provinciaux se sont réunis à Montréal pour discuter entre autres de la nécessité de réformer le RPC. En résumé, nous avons bien travaillé, mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous devons exercer de plus en plus de pression sur les provinces pour qu'elles assument leurs responsabilités dans les domaines qui sont de leur ressort. Par exemple, c'est aux provinces qu'il incombe d'offrir des services de garderie qui soient